

**Séances 3 et 4 : Pourquoi le ZAN ? Fondements de l'objectif et perspectives associées**

**Séance n°3 : vendredi 7 avril 10h – 12h30 à La Défense - Tour Sequoia – Auditorium**

Table ronde : le ZAN, fondements, limites et compléments nécessaires : état des connaissances scientifiques sur les fonctions des sols, leur valeur économique et les impacts respectifs de l'urbanisation et des autres formes d'anthropisation (agriculture, énergies renouvelables, etc.). Cette table ronde traitera aussi bien des données scientifiques que de la dimension opérationnelle. Seront notamment présentés :

\* l'organisation des différentes structures autour des outils et études concernant les sols, les concepts utilisés, les modes d'évaluation (quantification des services écosystémiques liés notamment à la biodiversité et impact d'une dégradation des fonctions correspondantes),

\* l'étude INRA-IFSTTAR (2017): *Sols artificialisés et processus d'artificialisation des sols : déterminants, impacts et leviers d'action - Synthèse du rapport d'expertise scientifique collective*,

\* les programmes, travaux et réglementations en cours d'élaboration : projet européen SERENA, référentiel d'indicateurs de la qualité des sols pouvant être utilisés dans le cadre de politiques publiques, projet de directive cadre sur la protection de la santé des sols, etc.

Intervenants :

- I. Cousin (INRAE),
- F. Lundy (CGDD) ,
- G. Obiang Ndong (CGDD)
- B. Schmitt (INRAE),
- L. Tardieu (CGDD)

**Séance n°4 (mercredi 12 avril 14h 30 – 17 h 30) à La Défense – Tour Sequoia – Auditorium**

Table ronde : le ZAN, une chance et un défi pour l'agriculture, avec la perspective d'un modèle (économiquement, socialement et écologiquement) durable :

a) une chance : préservation des terres (évaluation des besoins de prairies et de terres cultivées d'ici 2050 : différents scénarios),

b) un défi :

- obligation de réduire les impacts de l'activité agricole : effet collatéral d'un ZAN (selon la loi) qui entend préserver la biodiversité et les autres services écosystémiques des sols en ne se préoccupant que de l'urbanisation. La comparaison avec les effets (parfois aussi nocifs, quoique moins irréversibles) de l'agriculture (dans son modèle majoritaire actuel) sur ces mêmes services écosystémiques vient naturellement à l'esprit, au moment où les limites économiques du modèle à forte consommation d'énergie et d'intrants sont en outre de plus en plus évidentes,

- ...et accessoirement fin de la manne résultant de la transformation des terres agricoles en terrains constructibles (le « complément de retraite »),

c) et un contexte (potentiellement) favorable au changement de modèle :

- profiter de la chance :

\* remise au premier plan du facteur « endogène » (la terre) au détriment du facteur « exogène » (le capital)

\* et rémunération des services écosystémiques (dans l'hypothèse d'un accompagnement public beaucoup plus déterminé - budgétaire et fiscal - de l'orientation vers un modèle plus vertueux),

- en relevant le double défi : nécessaire contribution
  - \* au ZAN (agriculture extensive : occuper l'espace, conjointement avec la forêt et les espaces naturels)
  - \* et au ZEN (moins de machines et d'intrants pour consommer moins d'énergie...et préserver la biodiversité),
- avec la perspective consécutive d'une amélioration de la rémunération nette de l'activité agricole, par :
  - \* la baisse d'une partie des coûts (en capital) et l'augmentation des revenus (surtout indirects),
  - \* dès lors (et à condition) que le solde soit positif et qu'il excède les surcoûts de main d'œuvre (qui pourraient eux aussi faire l'objet d'une compensation financière : une des pistes de réforme de la PAC consistait à rémunérer les agriculteurs au temps passé) et la baisse des rendements associés au changement de modèle.

Intervenants :

- C. Buy (CGAAER),
- C. Couturier (Solagro),
- S. Devienne, professeure à Agro Paris Tech,
- C. Huighe (INRAE)
- W. Loveluck (Terre de liens),
- G. Sainteny, maître de conférences à l'Ecole Polytechnique,
- D. Tremblay (CGAAER).